

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
séance du 20 Juillet 2023

Nombre membres

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

Date de la convocation : 17.07.2023

2023 - 011

L'An deux mil vingt-trois le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Christian ALBERTIN, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Benjamin CHABERT, David GRAND, Mickaël GRAS, Valérie DROUVIN, Nathalie DECTOT, Régis LACROIX, Laure ALBERTIN, Guillaume CROIZAT

Absents : Vincent CAILLAT, Marie-Sophie BARBIER

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

**Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57**

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, qui offre la possibilité pour les collectivités volontaires d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 13 juillet 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Beaulieu au 1er janvier 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- De préciser que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera aux budgets suivants : Budget communal de Beaulieu ;
- De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- De constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Didier CORVEY-BIRON

